

# LES POTEAUX SUPPORTS POUR LIGNES AERIENNES

Les poteaux supports pour lignes aériennes (les poteaux supports pour lignes aériennes sont destinés à recevoir les lignes électriques aériennes) faisant l'objet de textes normalisés français sont répertoriés en classes A, B, C, D et E.

Les classes A, B et C sont couvertes par la norme NF C 67-200 de décembre 1981 pour les poteaux en béton armé et par la norme NF C 67-250 de décembre 1981 pour les poteaux en béton précontraint.

Les classes D et E sont couvertes par la seule norme NF C 67-220 de juin 1987.

## ***Justification de la résistance***

Tous les poteaux sont supposés travailler en flexion simple sous l'effet des efforts conventionnels définis par les normes.

La justification de résistance est apportée par une note de calcul qui doit faire apparaître coefficient de sécurité au moins égal à 2,10 vis-à-vis de la rupture et être validé par des essais.

## **NORMALISATION EUROPEENNE**

Le projet de norme pr EN 12843 "Produits préfabriqués en béton – Poteaux et Mâts" a été présenté au vote formel en juillet 2003.

Le marquage Ce de ces produits (niveau d'attestation de conformité 2+) sera possible probablement à partir de 2005 pour devenir obligatoire environ un an après.